

# Compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2019

affiché le 16 octobre 2019

## Election d'un 5<sup>ème</sup> adjoint

Comme indiqué lors du dernier conseil municipal du 2 septembre 2019, Monsieur le Maire a rappelé que Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a accepté le 23 août 2019 la démission que Madame FOLLIN-ARBELET, anciennement 1<sup>ère</sup> adjointe, lui avait présentée. Madame Emmanuelle FOLLIN-ARBELET avait informé le conseil municipal du 2 septembre 2019 qu'ayant retrouvé une activité professionnelle, elle ne pouvait plus assumer pleinement son rôle de première adjointe au Maire responsable des travaux. Le conseil municipal a décidé de maintenir le nombre d'adjoints à 5 et a procédé à l'élection d'un 5<sup>ème</sup> adjoint. Monsieur Patrice COUTIER a été élu 5<sup>ème</sup> adjoint qui sera plus particulièrement en charge des travaux.

Nouvel ordre des adjoints suite à l'élection de Monsieur Patrice COUTIER :

Qualité	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction
Monsieur	Alain HAURAT	19/08/1941	Premier adjoint
Madame	Anne HUDAULT	18/07/1953	Deuxième adjoint
Monsieur	Jérôme GRETZ	01/03/1968	Troisième adjoint
Monsieur	Michel FORESTIER	07/04/1951	Quatrième adjoint
Monsieur	Patrice COUTIER	11/07/1950	Cinquième adjoint

## Subvention pour le voyage 2020 des écoles

Le conseil municipal a reconduit la subvention de 130€ / élève pour le voyage 2020 des classes de CM1 et CM2 des deux écoles publique et privée.

## Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le centre de gestion de la Haute-Savoie (CDG74)

Le conseil municipal a reconduit le montant de la participation financière de la collectivité à 15€ par agent et par mois pour le risque Prévoyance du contrat proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie.

## Classement IGP (Indication Géographique Protégée) des vignobles du lac

La vigne qui était omniprésente sur le bassin annécien au début du siècle dernier fait petit à petit son grand retour ; des plantations sont déjà réalisées sur certaines communes, des projets sont en cours dans d'autres. Nos vignes sont actuellement classées sous la rubrique : « Vin de France ».

Initiative a donc été prise par les différents intervenants d'une demande de classement en IGP.

La ville d'Annecy et Grand Annecy Agglomération sont totalement favorables à ce classement IGP « vin des rives du lac d'Annecy » et propose aux élus de l'agglomération d'Annecy de soutenir cette appellation, dans le cadre des compétences aménagement, économie, agriculture propres à l'intercommunalité. Le conseil municipal soutient cette action.

## Virements de crédits

Le conseil municipal a procédé au virement de crédit suivant pour procéder au remboursement d'une somme perçue à tort en 2018 de la part de l'Etat au titre du fonds de péréquation départemental de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement attribué aux communes de moins de 5000 habitants, autres que celles classées comme station de tourisme.

Titres annulés sur exercices antérieurs : + 77 582€, Dépenses imprévues : - 77 582€

### **Reprise de mobilier d'un ancien locataire d'un appartement communal**

L'ancien policier municipal ayant demandé une disponibilité à compter du 15 août 2019 a libéré l'appartement du Clos Chevallier qu'il occupait pour nécessité absolue de service. A son entrée dans les lieux, il avait installé une cuisine équipée qu'il a proposé de laisser dans l'appartement (coût initial : 3 001,40€). Le conseil municipal a décidé reprendre ce mobilier, spécifiquement adapté aux mesures de l'appartement pour un montant de 1500€.

### **Procès-verbal de restitution par Grand Anancy de deux terrains multisports – 2<sup>ème</sup> partie**

Le conseil municipal a accepté la restitution par Grand Anancy de deux terrains multisports pour les valeurs nettes comptables ci-dessous :

Libellé	Compte	Catégorie	Actif brut	VNC
Stade football	2313	Constructions	34 983,59€	34 983,59€
Stade football	2315	Installations, matériel et outillage technique	81 637,03€	81 637,03€

### **Location de l'appartement des services techniques, fixation du loyer**

La Commune a été interrogée par l'association Vacances Lac et Montagne (Pavillon des Fleurs) aux fins de savoir si l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment des services techniques pouvait être loué par elle pour y installer le directeur du Pavillon des Fleurs du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 15 avril 2020 (durée des travaux de l'annexe du Pavillon des Fleurs dans laquelle se trouve le logement de fonction du directeur). Cet appartement sera inoccupé à cette période. Le conseil municipal a accepté de louer l'appartement des services techniques à l'association Vacances Lac et Montagne pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 15 avril 2020 pour un loyer de 400€ hors charges.

### **Travaux Voie Verte section Veyrier / Menthon**

A compter du 28 octobre 2019, l'entreprise Porcheron procèdera au démontage des mâts d'éclairage entre Route de la Plage et Pont de Presles.

A compter du 12 novembre 2019, l'entreprise Giraudon (sous-traitant de l'entreprise Bianco) interviendra pour la démolition du muret de clôture de la propriété Calliès, le long de la RD 909A – route d'Anancy- puis pour la construction du nouveau mur de clôture.

A l'issue de ces travaux de mur, pose des deux passerelles sur le Biollon au niveau du carrefour de la Route du Clos Don Jean.

Vers le 18 novembre 2019, fermeture plusieurs nuits de suite de la RD 909A sur le territoire de la commune de Veyrier, au niveau de Montpellaz, pour permettre la pose d'une traversée d'eaux pluviales 1000 x 600 ce qui impliquera une déviation par le col de Bluffy et par la RD 269 (route des Moulins) ; La signalisation sera mise en place par les services de la voirie départementale.

### **Vols dans l'église 2017**

L'auteur des vols intervenus dans l'église en 2017 a été condamné le 14 octobre 2019 par le Tribunal de Grande Instance d'Anancy à 8 mois de prison dont 4 mois fermes, 800€ de dommages intérêts pour la commune et 800€ de dommages intérêts pour la compagnie d'assurance de la commune.

### **Recours contre le PLU**

Par décision en date du 3 octobre 2019, le Tribunal Administratif de Grenoble a rejeté les quatre requêtes en annulation intentées contre le Plan Local d'Urbanisme. Le Tribunal Administratif a donc confirmé l'ensemble des dispositions et du zonage du PLU. Les 34 points (tant sur la forme que sur le fond) soulevés par les requérants ont été analysés par le Tribunal Administratif qui les a tous rejetés. Le PLU Intercommunal étant actuellement en cours d'élaboration par Grand Anancy, aucune nouvelle demande de nouvelle révision des PLU des Communes n'est acceptée par Grand Anancy jusqu'à l'approbation du PLU Intercommunal.

### **Cérémonie du 11 novembre 2019**

Les cérémonies du 11 novembre 2019 auront lieu à 11h45 au Monument aux Morts.